

A

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

S/C

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours Chancelier des universités

Copie à Monsieur le DASEN, Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Loiret

Copie à Monsieur l'Inspecteur en Sciences et techniques industrielles, technologie

Copie aux membres du CHS/CT Départemental

OBJET : Réforme STI2D

Monsieur le Ministre,

Intégrée à la réforme du lycée, la refonte de la filière technologique a produit en juillet 2013 ses premiers bacheliers. Il est temps, de faire un premier état des lieux, tant du point de vue des contenus de formation qu'ont eu les élèves, que de celui des professeurs et qui sera l'essentiel de cette lettre.

Mise en place en 2010 par le Ministre Chatel, cette réforme est entrée en application dès la rentrée 2011. Les 42 spécialités STI sont ainsi passées à 4 : aucun problème majeur, par exemple, pour un professeur de productique à enseigner, même "dégradées", des notions abordées autrefois par les spécialistes du Génie Civil, comptant lui-même des spécialités plutôt diverses.

L'utilisation, ici, du terme dégradé n'est pas anodine : en effet, on demande que l'Enseignement Transversal traite des problématiques basiques des 4 spécialités (Mécanique, Génie civil, Energétique et Numérique). Thématiques et problématiques, abordées dans cet enseignement, sont très loin de satisfaire le public d'élèves entré dans la voie technologique dite STI2D. Cela tient à la fois aux contenus enseignés, à des problèmes de formation des professeurs et des pratiques pédagogiques nouvelles mises en place.

Elaboré dans la précipitation, ce programme n'a fait l'objet d'aucune expérimentation préalable nulle part sur le territoire. Il aborde des savoirs inédits pour les enseignants, les plaçant dans la position, particulièrement désagréable pour eux, d'ignorant. L'ensemble de cette réforme se déroule dans des locaux devenus obsolètes, redéfinis dans ce nouveau programme, remaniés à la hâte sous la direction des conseils régionaux, sans concertation préalable avec les premiers concernés : les professeurs et directeurs d'atelier.

Le plan de formation des professeurs était prévu sur un maximum de trois années en donnant priorité aux enseignants susceptibles d'enseigner en classe de première dès la rentrée 2011. On devait "accompagner" (sic) les enseignants sur la stratégie pédagogique, sur les compétences professionnelles liées à l'Enseignement Transversal et aux spécialités le tout en favorisant le travail collectif, collaboratif avec des formations locales après un positionnement individuel fait auprès de sa hiérarchie.

Le résultat frôle la gabegie :

- une "formation" à distance" via Pairform@nce couplée à des formations présentielles la première année sur des modules d'activités pratiques n'apportant pas les bases théoriques pourtant plus que

nécessaires ;

- la seconde année, pour la plateforme de formation présentielle d'Orléans, les formations ont été interrompues unilatéralement par l'inspection au motif que les collègues n'y assistaient pas malgré les convocations : absences qui s'expliquent facilement par l'insuffisance de la formation précédente. Quel intérêt pour les professeurs à aller à une formation inadéquat, alors qu'ils doivent travailler dans l'urgence à la mise en place d'une réforme inadaptée.
- pour anticiper la troisième année, l'inspection a demandé d'établir un bilan individuel sur les besoins ressentis en termes de formation ; il nous a fallu attendre fin Janvier pour avoir une formation sur un contenu que nous n'avions pas demandé, d'autres sont à venir mais toujours pas celles réclamées...
- il semble que des actions de formation en présentiel (au moins pour la partie réseau) aient été annulées et que l'inspection tente de les remplacer par un module à distance.

Dans la partie Transversale, des enseignants n'auront pas eu de formation réseau, en dehors d'une séance de trois heures au tableau blanc. Nous nous voyons bien mal parti en face d'élèves de SIN après tout ce qu'ils ont vu en spécialité...

Ainsi, si l'on se fie au programme à traiter en Enseignement Transversal, il manque encore à bon nombre d'entre nous un tas de connaissances : à la fois dans leur domaine puisque depuis des années il n'y a pas eu de suivi technologique, cas particulièrement des matériaux composites et des nano matériaux mais aussi dans les domaines Energie et Environnement, Systèmes d'information et Numériques et en Architecture en Construction pour les professeurs non issus de ces spécialités. Des pans entiers du programme nous sont totalement étrangers, dont nous ne soupçonnions même pas l'existence, que nous aurons bien du mal à faire passer aux élèves et que nous n'avons pas su trouver sur le site « Pairformance » mis en place dans le cadre de la réforme des STI. Les professeurs d'Enseignement Transversal sont priés d'organiser les connaissances des élèves alors qu'ils ne les possèdent même pas : ils les ignoraient avant l'existence de cette réforme.

Intentionnellement ou non, les experts, qui ont élaborés ce programme, ont placé les enseignants devant une profonde remise en cause de leur métier même : au rancard les activités pratiques, au rancard l'utilisation de matériel professionnel, au rancard les connaissances issues de l'industrie et, enfin, au rancard les professeurs incapables d'infléchir leurs pratiques professionnelles... Sus à la pédagogie de projet, sus à la situation problème déclenchante, sus aux investigations, sus aux restitutions orales, sus aux diaporamas, sus à la simulation numérique... toute forme de nouvelle pédagogie qui nécessiterait une formation sérieuse en profondeur, et non virtuelle. Considérer que la formation par Internet peut se substituer à une formation sur le terrain, revient à plaider pour la fin de l'enseignement et contre son utilité. Pourquoi les élèves iraient-ils à l'école sachant qu'ils peuvent apprendre sur le Net ?

Les mêmes experts ont fait du cas particulier un cas général, en adoptant les méthodes d'explorateurs pédagogiques mais en oubliant que les pratiques pédagogiques des professeurs ont été "sclérosées" ces vingt dernières années.

Ainsi, les professeurs se retrouvent doublement handicapés : des connaissances déficientes et une expérience pédagogique bancale.

Pour faire de cette réforme et de ce baccalauréat une réussite, les experts ont défini une épreuve taillée sur mesure pour atteindre un taux de réussite supérieur aux éditions précédentes : en effet, deux épreuves totalisent à elles seules plus de la moitié des points distribués. Par conséquent, les matières pourtant essentielles, comme les mathématiques, la physique, la langue française sont reléguées au rang de "mal nécessaire" dans l'esprit des élèves. Mieux, le peu de valeur et le peu d'exigence qu'ils leur accordent, rendent bien difficile l'accès de ceux-ci aux études à bac +3/+5, objectif pourtant clairement assigné à cette réforme.

Pour couronner le tout, la note de l'épreuve d'Enseignement Transversal est déterminée à partir d'une feuille de calcul électronique dans laquelle on renseigne seulement les questions traitées et bien traitées. Plusieurs syndicats ont ainsi critiqué cette pratique qui fait qu'un candidat qui ne traite pas une question obtient une meilleure note que celui qui la traite mal ou incomplètement.

La grille élaborée se base sur des compétences définies. Lors de la correction, les professeurs vont en fonction des réponses valider des compétences et la feuille de calcul va traduire cela en une note... Lors de la première édition de l'épreuve, cette grille était totalement verrouillée, impossible de savoir la cuisine interne pour obtenir le résultat chiffré de la note finale. On voudrait déresponsabiliser les professeurs qu'on ne s'y prendrait pas mieux...

Pour ce qui concerne l'épreuve de projet, évaluation d'un exposé oral, nous avons constaté une grande iniquité dans les établissements tant les pratiques étaient différentes et les thématiques traitées peu adaptées à la grille d'évaluation (fermée elle aussi)... conduisant à une remise en cause directe du caractère national du diplôme.

"Le bac STI2D a été rénové pour mieux permettre à ses titulaires d'accéder aux écoles d'ingénieurs post-bac, à des écoles spécialisées (électronique, réseaux, matériaux...), à des cursus universitaires" si l'on en croit la prose de l'Onisep. On peut craindre un assèchement progressif des filières de STS pour alimenter les filières proposées par l'université. Par exemple, plus aucun candidat issu de STI2D n'a postulé en STS IPM maintenant entièrement alimentée par des titulaires de Bac Pro 3 ans...

Le public présent en STI2D, ne souhaite pas faire d'études longues et ce pour plusieurs raisons :

- Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont celles des ouvriers et employés et peu de professions intermédiaires. Les enfants de cadres ont disparus...
- Les élèves qui ont choisi ses sections ont un vécu peu glorieux dans l'école de la République, peu de réussite et une image (la leur) passablement dégradée.

Enfin, les pratiques de Ressources humaines de l'administration centrale et l'administration rectorale sont particulièrement injustes envers les personnels enseignants dans la voie technologique :

- Changement d'intitulé disciplinaire obligatoire sans possibilité de conserver l'ancienne spécialité ;
- Affectations des collègues en Technologie dans des collèges ;
- Ignorance de la souffrance induite par la réforme ;
- Absence de suivi médical et psychologique ;
- Absence d'information ;
- Absence de processus d'alerte à la souffrance au travail ; qui pourtant devrait exister dans les établissements, mais ne sont pas mis en place ou cachés à la connaissance des salariés, cas des registres santé et sécurité demeurant dans le bureau du chef d'établissement et de l'affichage obligatoire inexistant ou de la volonté affichée de notre hiérarchie de substituer ces registres à des fiches d'anomalies, d'incident ou de signalement vis-à-vis desquelles l'employeur n'a pas obligation de réponse et de solution.

De nombreux collègues sont en souffrance compte tenu de ce qui leur a été demandé associé au manque de moyens mis en place pour mener à bien cette réforme. La volonté de bonne réussite des élèves ne peut masquer toutes les carences constatées.

Nous ne contestons pas la nécessité d'adapter notre métier aux changements mais il y a un seuil au-dessous duquel on ne doit pas descendre tant du point de vue de la formation que de la nécessaire concertation préalable à toute réforme.

C'est pourquoi nous demandons :

- **un réexamen, une réécriture de la réforme STI2D** faite après un bilan exhaustif de tous les aspects de celle-ci ;
- que conformément à la directive européenne du 12 juin 1989, au **code du travail 4^e partie 1er mai 2008 Titre 3** qui s'applique dans l'administration l'art L 4 121-1, L 230 de l'ancien code, à **l'Accord national interprofessionnel du 26 janvier 2010 relatif à la santé au travail - Article 4.1 Identification des risques :**

l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et **protéger la santé physique et mentale des travailleurs** y compris les travailleurs temporaires.

En comptant sur votre bienveillance, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.